

Image not found or type unknown



Droit d'usage et d'habitation

Par **cordier**, le **02/04/2008** à **20:21**

mon compagnon est propriétaire de sa résidence principale. divorcé avec 2 enfants majeurs. il souhaiterait me permettre de rester dans la maison au cas ou il viendrait à décéder. pouvez vous nous indiquer si cela est possible et quelles seraient les formalités à accomplir.
Actuellement pas de mariage envisagé ni de pacs

Par **Jurigaby**, le **02/04/2008** à **22:13**

Bonjour.

Oui, il peut vous donner un droit d'usage et d'habitation, ou faire un testament par lequel il vous donnera l'usufruit, ça marche aussi.

De toute manière, vous devrez passer devant un notaire, alors demandez lui conseil.